

# ALTO VILLAGE ET CHRISTIANISATION

## Alto village

Ce terme est généralement employé pour désigner les premiers regroupements humains organisés en structure sociale, culturelle et économique.

Dans l'état actuel des connaissances archéologiques nous ignorons l'existence d'un habitat néolithique sur la commune de Mijanès. Très probablement antérieurs à l'an mil des regroupements se sont organisés par agglomérats *d'îlots casaliers*. Il faut entendre sous ce terme l'existence de « Maisons » de familles dominantes chacune possédant un enclos jointif. Le tissu urbain se formant par allotissement progressif de ces différents îlots.

Le terme « Maison » dépasse le seul bâti, il est constitué par l'ensemble des biens-fonds<sup>1</sup> qui sont au centre d'une communauté dominant les voisins de la périphérie, affiliés ou non, et les cadets. Ce voisinage impose des droits et des devoirs coutumiers. C'est le support de la sociabilité effective dans les travaux des champs, les récoltes et l'entretiens des communs.

Considérant ces éléments constitutifs, Mijanès est un village Casalier.

## Christianisation

Au IV<sup>e</sup> siècle, la christianisation des campagnes semble être amorcée avec la présence de clercs présents dans le monde rural et donc de l'existence de lieux de culte. Suite à l'effondrement de l'empire survenu au V<sup>e</sup> SIECLE, la société est réorganisée par l'Église.

Il faut remarquer qu'à l'époque carolingienne les églises étaient volontairement construites à l'extérieur des villages, après la nucléarisation de l'habitat, en position inférieure et ce pour au moins deux raisons :

- celle liée au rapprochement des morts du nouveau sanctuaire pour assurer la protection du saint patron.

- l'autre était politique. La progression de l'évangélisation suscite néanmoins une relation hiérarchique entre l'organisation sociale du *Casalier* et du lieu de culte.

Les documents accessibles montrent que l'évangélisation du Donezan et des territoires voisins n'interviendrait qu'aux alentours du IX<sup>e</sup> siècle. Sans doute les difficultés d'accès des hautes vallées et des plateaux d'altitude ont elles retardé leur christianisation et l'ancrage des cultes « païens » a-t-il freiné son expansion.

---

## SOMMAIRE

### LE PREMIER REGROUPEMENT

Mijanès, village Casalier, pages de 2 à 4.

### LA MAISON, au-delà de la simple habitation

Le droit d'aînesse ; la cellule familiale, composition et hiérarchie, pages de 5 à 8.

### LA CHRISTIANISATION

Contexte, pages de 9 à 10.

Les premiers sanctuaires en Donezan et Pays-de-Sault, pages de 10 à 14

L'église de Mijanès, pages de 14 à 20

Le cimetière de Mijanès, pages de 21 à 23.

---

<sup>1</sup> Biens-fonds : Bien immobilier, qu'il s'agisse de terres ou de constructions. Le bien-fonds désigne toute propriété comprenant le sol en superficie et en profondeur ainsi que les constructions qui se trouvent sur ce sol.

# CRÉATION DU VILLAGE DE MIJANÈS – Premier regroupement

Dans l'état actuel des connaissances archéologiques nous ignorons l'existence d'un habitat néolithique, malgré la proximité de défrichements pastoraux attestés durant cette période, de mégalithes d'altitude, de sites funéraires : cavités sépulcrales (Chalcolithique et Bronze final) et d'une nécropole du Premier âge du fer.

EN SAVOIR + > Voir PDF Préhistoire et protohistoire

Pour tenter de comprendre le processus de constitution de Mijanès nous devons en conséquence nous rabattre sur la période constitutive des villages médiévaux.

## Contexte

**Le village médiéval est une entité incontournable du récit historique. Il n'en demeure pas moins l'objet de débats intenses sur sa création antérieure au XII<sup>e</sup> siècle (alto médiéval). En effet, même si son existence paraît être assurée au premier moyen-âge, les questions demeurent, soulevées et activées par les recherches archéologiques, quant aux conditions qui président à son existence. Il semble qu'une stabilité de terroir soit nécessaire pour qu'un regroupement plus ou moins serré d'habitants y demeure.**

*« Constituer un groupement de maisons n'est point suffisant. Ces maisons doivent être bâties pour durer, être articulées par un réseau viaire<sup>2</sup>, et organiquement liées à des éléments collectifs dont l'existence atteste la présence d'une communauté organisant un espace aux limites reconnues<sup>3</sup> ».*

Ce village alto médiéval est une étape particulière de l'histoire des villages. Il marque le rapprochement des morts et des vivants, l'apparition progressive d'un lieu de culte chrétien associé à l'habitat, une organisation rationalisée et l'exploitation d'un terroir qui ne l'est pas moins.

Une première vague de regroupements est apparue au terme des Grandes invasions (V<sup>e</sup> siècle)<sup>4</sup>, une expansion généralisée s'amorce entre le VIII<sup>e</sup> s. et le IX<sup>e</sup> avec l'émergence de la société féodale. Une deuxième a surgi après l'An Mil, à la faveur des grands défrichements.

**Réputé d'époque médiévale, le village de Mijanès n'échapperait donc pas à ces conditions constitutives, ni à la remarquable similitude topographique et de morphologie entre les villages de la haute vallée de l'Ariège.**

Néanmoins, le seul document écrit pour le Donezan remonte à l'an 844.

À cette date, on trouve mention simultanément d'une église dédiée à Saint Félix, témoignant de l'amplification d'une évangélisation dès la période wisigothique, et d'un établissement agricole carolingien appelé « *Villa Donacanum* », qui donna le nom au Donezan ou « *Villa de Donatius* ».

Domaine qui intégrait un certain nombre de fermes-colonies (*colonica*) dont l'exploitation pouvait en être confiée à des esclaves issus de la guerre et du commerce, fixés héréditairement à un lot de terre, mais également à des colons d'origine romaine, ou à des paysans libres (possibles communautés rurales préexistantes)

<sup>2</sup> Viaire : Réseau de rues, ruelles et passages.

<sup>3</sup> Benoit Cursente Historien de l'habitat et plus particulièrement de la morphogenèse des villages dans la Gascogne médiévale. Très influencé par les problématiques et les méthodes de Charles Higounet, théoricien et praticien d'une « géo-histoire ».

<sup>4</sup> Dont invasion par les Wisigoths qui envahirent le pays de Sault voisin ainsi que toute la Narbonnaise.

## MIJANÈS VILLAGE CASALIER

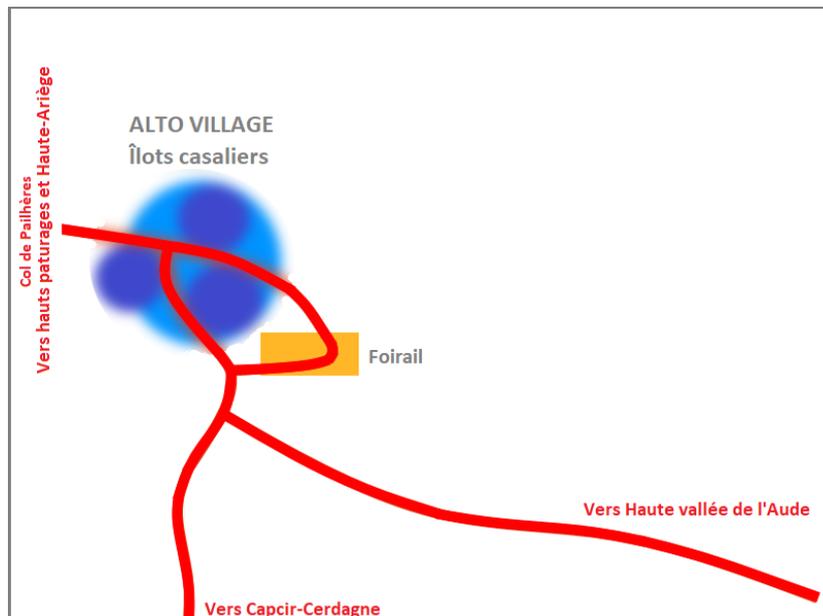
Selon une classification usitée : « Village Castral », « Village ecclésial », « Bastide », « Bourg », « Village casalier », Mijanès appartiendrait à cette dernière catégorie.

*« Cette appellation désigne un mode de formation des bourgs fortement original. Ici, les noyaux créateurs du bourg sont les maisons dominantes (ou) qui possèdent chacune un enclos jointif. Le tissu aggloméré s'est formé par allotissement progressif de ces différents îlots par les maîtres des maisons casalères »*<sup>5</sup>

Il faut entendre par le terme « Maison » une acception qui dépasse le seul bâti et constituée par l'ensemble des biens-fonds<sup>6</sup> qui sont au centre d'une communauté dominant les voisins de la périphérie, affiliés ou non, et les cadets. Ce voisinage impose des droits et des devoirs coutumiers. C'est le support de la sociabilité effective dans les travaux des champs, les récoltes et l'entretiens des communs.

De manière générale, en haute vallée de l'Ariège, *« la grande proportion des villages « à maisons » et la présence d'une élite paysanne puissante dans ces formes d'habitats nucléarisés suggèrent une véritable complexité des relations sociales. Elles montrent la présence de vrais communautés paysannes anciennes et structurés, déjà hiérarchisés »*

En tenant compte de ces prérequis, en particulier celui du regroupement autour d'un réseau viaire<sup>8</sup>, l'on peut supposer que le village alto médiéval de Mijanès agrégeait un certain nombre d'îlots casaliers comprenant habitations et dépendances au plus près d'un axe de communication préexistant dont le tracé allait en particulier du Donezan vers le Sabarthès<sup>9</sup> (dont la Haute vallée de l'Ariège) par le col de Pailhères ou col des Trabesses.



Infographie sur un extrait du cadastre Napoléonien. Source archives départementales de l'Ariège.

<sup>5</sup> Nouveaux regards sur le patrimoine médiéval de Gascogne. Extrait. © Amis de Nay et de la Batbielle, Tous droits réservés - Reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur ISBN : 978-2-9546666-2-

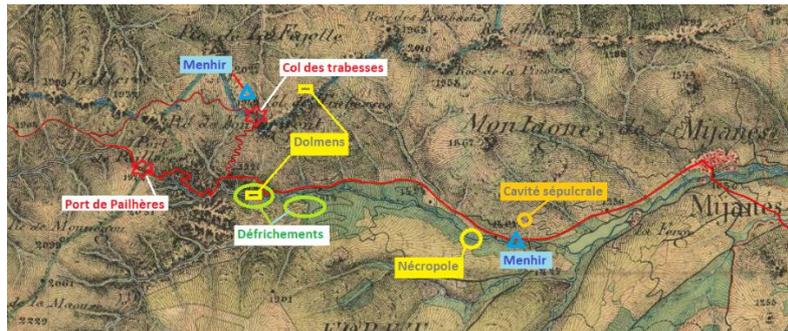
<sup>6</sup> Biens-fonds : Bien immobilier, qu'il s'agisse de terres ou de constructions. Le bien-fonds désigne toute propriété comprenant le sol en superficie et en profondeur ainsi que les constructions qui se trouvent sur ce sol.

<sup>7</sup> Florence Guillot, in *Habitats et peuplement dans les Pyrénées au Moyen Âge et à l'époque moderne*, sous la dir. de P.Sénac et J.P. Barraqué, Réseau Pyr, PU Méridiennes, 2010, p. 77-94.

<sup>8</sup> Viaire, réseaux de rues et de passages.

<sup>9</sup> Un *vicus* ou *vicaria de Sabartensis* est mentionnée au IX<sup>e</sup> siècle avec comme centre l'église Notre-Dame de Sabart bâtie à la confluence de l'Ariège et du Vicdessos, près de Tarascon-sur-Ariège. À la fin du Haut Moyen Âge, le Sabarthès est une marche du *pagus* et de l'évêché toulousain. Il fait alors partie du comté de Toulouse au X<sup>e</sup> siècle.

Ces voies de communication inter-vallées semblent avoir une origine très ancienne car elles conduisaient à des aires de défrichements néolithiques, en effet elles sont jalonnées de plusieurs mégalithes et passent auprès de la nécropole de Pailhères.

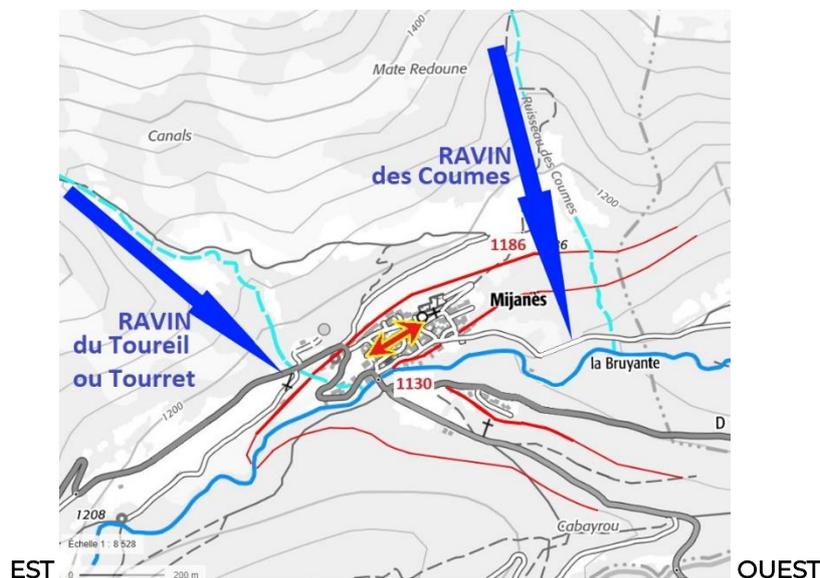


Infographie Michel Bompieyre sur la base d'un extrait d'une carte d'état-major 19<sup>e</sup> siècle. Source Géoportail

EN SAVOIR + Voir PDF : Préhistoire et protohistoire

### Implantation et topographie

Une implantation au flanc de la moraine entre deux ravins, sur l'axe Est-Ouest emprunté par la rivière (La Bruyante, anciennement « La Sone », a été privilégiée. Emplacement judicieux diminuant l'impact sur les terres arables, ménageant la possibilité d'une extension longitudinale vers l'est, favorisant une exposition au sud, abritée des vents dominants d'ouest / nord-ouest par la montagne de Gargaillet et le Roc de la Soulane. L'altimétrie de la position d'un premier regroupement, comprise entre 1225 et 1500 mètres, le mettait à l'abri des crues de la rivière tout en profitant de ses apports.



Infographie Michel Bompieyre, base : extrait d'une carte contemporaine. Source Géoportail

La moraine permettait par ailleurs de disposer aisément du matériau de construction (pierres morainiques) pour les murs de soutènement des terrasses, voire d'une partie de la structure du bâti lors des périodes de constructions à pans de bois dont il ne reste que d'infimes traces dans les constructions.

EN SAVOIR + Voir PDF > Organisation spatiale et ressources > toponymie

# LA MAISON, AU-DELA DE LA SIMPLE HABITATION

## Le Casal - le droit d'aînesse

### La cellule familiale et sa hiérarchie

#### La Maison

La notion de « Maison » pyrénéenne excède largement la seule habitation. Sorte de « personne morale et juridique » contraignante autour de laquelle se structurent les relations entre individus, elle englobe la famille et sa lignée, les terres, les bâtiments et ses obligés.

Elle est une adaptation à des milieux difficiles en montagne en particulier et s'inscrit dans une double préoccupation obsédante:

- La solidarité familiale garantissant la conservation du patrimoine (plus ou moins modeste)
- L'intérêt communautaire

Le patrimoine doit être impartageable faute d'un éclatement et de sa dispersion qui inaugurerait la disparition de la « Maison », si par exemple un mariage entre aînés de deux « Maisons » voyait le jour.

#### Le droit d'aînesse

Les coutumes successorales, en particulier le droit d'aînesse<sup>10</sup>, visait à empêcher la fragmentation patrimoniale grâce au statut particulier de chaque membre de la famille. En France, le droit d'aînesse était l'apanage des familles nobles, néanmoins ce droit s'appliquait dans les sociétés paysannes du sud de la France régies par des systèmes à « Maison » jusqu'au code Napoléon. L'héritier universel, généralement l'aîné, héritait du tènement<sup>11</sup> ou de la propriété, des compensations pouvant être versées pour les cadets ou puînés<sup>2</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, En Bigorre, c'est systématiquement le premier des enfants qui hérite, qu'il soit fille ou garçon.



Jupe rouge de l'héritière en vallée d'Ossau

(photo hélas en couleur sépia)  
Phototypie Labouche frères [entre 1905 et 1937]  
Conseil général de la Haute-Garonne.



Jupe rouge et cape de deuil en vallée d'Ossau

Collection du musée d'Arudy (Pyrénées-Atlantiques)

<sup>10</sup> Le droit d'aînesse, ou par ellipse l'aînesse, confère la totalité ou la majorité des biens d'un foyer au premier-né ou, par extension, à un autre enfant par rapport aux autres enfants de la même famille.

<sup>11</sup> Dans le système féodal, le tènement est une ferme dépendant d'une seigneurie ou la réunion de terres ou de bâtiments d'un seul tenant

Ce système à Maison faisait de son chef (*Le Casa*) un stratège ordonnateur des mariages, veillant à ne pas dénaturer le lignage familial, à ne pas démembrer le foncier, à ne pas trop déséquilibrer les rapports inter-individus à l'intérieur du groupe familial.

Il pouvait y avoir similitude de vue néanmoins entre les jeunes à marier et le père marieur.

Ce système très étudié d'alliance avait pour conséquence une forte endogamie et la subordination de l'individu à l'intérêt commun entraînait un fort célibat chez les puînés, les cadets en particulier.

Le mariage de ces derniers entraînerait un partage patrimonial et un appauvrissement de la « Maison » qui avait besoin de la force de travail de tous ses membres.

Ainsi, l'héritière ou l'héritier, reste dans la maison des parents s'il se marie tandis que les frères et sœurs mariés au contraire rejoignent la maison de leur conjoint. Les cadets prenant dans ce cas le nom de la famille de leur épouse.

Même répercussion sur les naissances, les familles les limitent pour ne pas avoir à partager et les plus pauvres ont les enfants nécessaires à la culture des terres de la « Maison ».

## La cellule familiale, composition et hiérarchie

À l'encontre des idées reçues on ne compte en moyenne que 3 à 4 enfants par couple au milieu du XIXe siècle. Cependant on trouve dans certaines régions des chiffres plus élevés de 12 à 15 enfants dans la vallée de Massat (Ariège) en 1805 avec une mortalité des jeunes enfants très élevée. Dans un hameau de l'Arac une femme eut au XIXe siècle, 14 enfants dont quatre seulement survécurent. De même il n'est pas rare de trouver à Aulus (Ariège) entre 7 et 8 enfants en 1884.

*« La maisonnée ariégeoise se compose donc généralement, comme dans l'ensemble des Pyrénées, d'un couple avec ses enfants, des parents du mari ou de la femme si l'un ou l'autre est héritier, des frères et sœurs célibataires de l'un ou de l'autre.*

*Tous les membres sont soumis à la toute-puissance du chef de famille, femme et enfants, même mariés<sup>12</sup>. »*

### Les ascendants

La documentation met en évidence deux types de comportements, l'un relevant d'une forte autorité revendiquée, pouvant prendre le pas sur l'héritier ou l'héritière et à fortiori sur le gendre, l'autre d'un effacement pouvant entraîner une déchéance voire des maltraitances (insultes, coups, sous nutrition, relégation dans les endroits insalubres, etc.) quand ce n'était des homicides camouflés *« Je le tuerai, confiait une belle-fille à une amie, je lui couperai la figure à coups de poings et j'aurai le courage de l'enterrer vivant<sup>13</sup>. »*

Dans le cas de la continuité de l'exercice de l'autorité sur la famille, l'on a pu voir un grand-père conduire les négociations dans une affaire de mœurs à la place de son fils, un beau-père s'érigeant en défenseur de l'honneur de la famille interdisant l'accès à la maison à sa belle-fille au prétexte qu'elle vivait *« dans la dissolution et en libertinage notoire<sup>14</sup>»*, tel autre encourageant son fils, aubergiste en Ariège, à battre sa femme volage : *« tue-la, tue-la<sup>15</sup>»* lui conseillant de charger son fusil. Il n'était pas rare de voir les conflits d'autorité se conclure par des parricides ou des homicides : empoisonnement du mari par l'héritière (Hautes-Pyrénées), du beau-père par le gendre (Pyrénées-Atlantiques), du second mari de sa belle-mère par le gendre (Ariège), etc.

Nonobstant ces cas dramatiques, les exemples sont assez nombreux de parents, sans pouvoirs officiels, qui conservaient une autorité morale sur l'éducation des enfants, sur le mariage et leur avis était sollicité dans les conseils de famille.

Il n'était pas rare cependant que les *« vieux devenus inutiles à la transmission du patrimoine étaient entretenus mais sans délicatesse et sans affection<sup>16</sup> »*. Dans certains secteurs de la Navarre, la conséquence de cette situation donnait lieu au suicide nocturne depuis le sommet d'une falaise.

---

<sup>12</sup> Claudine Pailhès, *La vie en Ariège au XIXe siècle*, la vie au quotidien, collection dirigée par Jean-François Soulet, éditions CAIRN, 2008, p. 157.

<sup>13</sup> Archives départementales de l'Ariège, 3U 142, affaire Sabatier, 30 octobre 1903.

<sup>14</sup> Archives départementales de l'Ariège, 2U 6/9, affaire Salvaing, an IX.

<sup>15</sup> Archives départementales de l'Ariège, U Crim, affaire Viros, 24 février 1845.

<sup>16</sup> Sous la direction de François Taillefer, *les Pyrénées de la montagne à l'homme*, éditions Privat, nouvelle édition 2000, p. 222.

## L'héritier, l'héritière

Issu-e-s du « droit d'aînesse absolue » dans lequel le privilège de masculinité n'avait pas cours, ils étaient les maîtres absolus de la famille. Néanmoins, ce droit ne s'exerçait pas de manière homogène sur toute la chaîne pyrénéenne. Davantage en usage dans les zones occidentales et centrales, il connaissait une préférence pour l'héritier mâle dans une partie de la Catalogne. En Navarre, le choix est laissé aux parents, en Aragon, c'est le critère moral qui pouvait prévaloir. Concernant l'héritière, elle jouissait des « *prérogatives attachées à la puissance paternelle*<sup>17</sup> » ; son mari qualifié d' « *adventice*<sup>18</sup> » par la coutume, ne jouissait que d'un « *rôle très effacé dans la famille*<sup>19</sup> ». Les choses pouvaient être plus nuancées comme le présente Eugène-Cordier<sup>20</sup> : l'héritière pouvait, dans la répartition du travail, céder à son époux le soin extérieur des affaires, se réservant le règlement du ménage.



Il est à noter que dans ce contexte, le statut d'héritière ne la dédouanait pas du statut de femme tel qu'en usage sous l'Ancien Régime.

La Pyrénéenne, une fois mariée, était soumise à son mari qui conservait le droit de correction.

Elle n'en gardait pas moins certaines garanties matérielles et morales.

L'adultère du mari était puni très sévèrement (décapitation possible) en vallée d'Aure ainsi qu'en Oloronais<sup>21</sup>. S'il dilapidait la dot de son épouse ou administrait mal les biens du ménage, celle-ci pouvait récupérer cette dot (Béarn).

Héritière ou pas, la femme devait s'acquitter de beaucoup de travaux réservés aux hommes en d'autres lieux. S'il advenait que l'époux soit absent, il lui revenait de diriger l'exploitation familiale.

## Cadet-te-s

Dans la hiérarchie familiale les cadets étaient contraints de manière plus ou moins importante à un renoncement qui conférait à un anéantissement de la personne.

Ne pouvant pas se marier et, sans aller jusqu'aux vœux de chasteté religieux, ils n'œuvraient que pour le maintien du patrimoine familial avec abnégation au point ne n'apparaître que rarement dans les sources documentaires.

Ils travaillaient comme ouvriers agricoles ou bergers, certes bien considérés, mais sans pécule propre, ne percevant que rarement une part d'héritage de façon à ce qu'il n'y ait pas de partage. Les cadets ne prenaient aucune part aux affaires publiques, n'allaient pas au conseil, n'étaient pas élus. « *La préoccupation de maintenir la maison l'emporte sur le sentiment de l'égalité*<sup>22</sup> ». Lorsqu'ils pouvaient se marier à une héritière d'une autre maison, ils prenaient le nom de la famille de leur épouse et devenaient « *le premier domestique de sa femme, son berger, au plus son homme d'affaires*<sup>23</sup>. »

Dans quelques vallées, si le cadet voulait se placer à l'âge de 14 ans comme pâtre, il se voyait affecter quelques têtes de bétail (ovins) qu'il conservait en bien propre et intégrait au troupeau du maître.

Dans d'autres cas cette pratique s'exerçait au sein de sa famille.

Les cadettes qui quittaient leur famille étaient en général mieux dotées que les garçons.

Lors des grandes périodes de surpopulation, l'on a pu voir des cadets pratiquer des défrichements illégaux sur les communaux ou le domaine de l'administration forestière afin de tenter de fonder un domaine propre avec des bordes d'altitude, très souvent sur des terres austères et de piètres rendements.

<sup>17</sup> A.-M. Rieu-Gout, cité p.270 in *Les Pyrénées au XIXe siècle, l'éveil d'une société civile*, Jean-François Soulet, éditions du SUDOUEST 2004, 765 pages.

<sup>18</sup> Qui survient incidemment, qui s'ajoute accessoirement

<sup>19</sup> Opus cité, p. 270.

<sup>20</sup> Eugène Cordier est un historien et folkloriste des régions pyrénéennes. Originaire de Paris, il ne découvrit les Pyrénées qu'une fois adulte. Son grand-oncle, Ramon de Carbonnières, fut l'inspirateur du Pyrénéisme, et le petit-neveu suivit la même inclination : il y séjourna régulièrement, arpenta les montagnes et épousa une fille des Pyrénées. Ethnologue avant l'heure, Cordier se lia aux locaux, apprit le gascon auprès d'eux, et se passionna pour les usages, les croyances et la langue de la société pyrénéenne du XIXe siècle.

<sup>21</sup> La vallée d'Aure est située dans les Pyrénées françaises, dans le département des Hautes-Pyrénées, en région Occitanie. Oloron-Sainte-Marie est une commune française située dans le département des Pyrénées-Atlantiques, en région Nouvelle-Aquitaine.

<sup>22</sup> Sous la direction de François Taillefer, *Les Pyrénées, de la montagne à l'homme*, éditions Privat, 2000, p. 221.

<sup>23</sup> Jean-François Soulet, *La vie dans les Pyrénées du XVIe au XVIIIe siècle*, collection la vie au quotidien, éditions CAIRN, 2011, p.196.

## Les autres puînés

Lorsqu'ils ne passaient pas leur vie entière dans la maison à des tâches subalternes, ils tentaient leur chance hors de leurs vallées qui ne leur offraient aucun avenir. Cette descente vers les pré-Pyrénées ou les vallées, véritable émigration, est attestée à Toulouse, dans la vallée de l'Èbre en Navarre, dans le bas pays catalan entre la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

## Les solitaires, les orphelins, les bâtards

Ils s'agrégeaient généralement à un milieu familial offrant leur travail contre leur entretien, même en cas de maladie et durant leur vieillesse. Statut généralement garanti par un véritable contrat dans le Haut Aragon tout au moins.

Le sort des bâtards était très variable d'un bout à l'autre de la chaîne. En règle générale, les reconnaissances paternelles et les mariages légitimant les enfants naturels étaient moins fréquents que dans les autres régions françaises. En 1853, on dénombrait 17,8 % dans les Pyrénées Orientales et 15,70 % dans l'Ariège de reconnaissances paternelles, contre 11,2 % et 10,9% dans les Hautes et les Basses-Pyrénées. La moyenne nationale se situait à 25,5 %.

Les mariages légitimant les enfants naturels sont de 2,96 % en Ariège, pour une moyenne de 3,12 % dans les autres régions françaises.

Souvent rejetés par les parâtres voire par leur mère qui voyaient en eux la preuve vivante de leur « faute », ils pouvaient être, maltraités, tués quelquefois sous les coups du parâtre.

La situation des enfants abandonnés « *Lous maynatyes deu cla de lue* » (les enfants du clair de lune), était également fluctuante. Ainsi, en comptait en Ariège 2,8 % d'abandons (44<sup>e</sup> rang national), contre 4,8 % dans les Pyrénées-Orientales (13<sup>e</sup> rang national). Leur accueil dans les hospices et orphelinats avait donné lieu à un rapport sévère du docteur Boutille en 1841. Véritable « massacre des innocents », l'on pouvait atteindre 81 % de décès de 1815 à 1819 et 53,3 % de 1830 à 1833.

## Les domestiques

Ils étaient en principal au service des familles les plus aisées et des notabilités rurales ou urbaines.

Les sources étant quasiment muettes sur ce groupe social.

Peu rémunérée ou pas du tout, en échange du logement et de son entretien, la domesticité était relativement mobile.

Les domestiques masculins couchaient la plupart du temps dans les greniers, les étables ou dans les granges. Exceptionnellement, une certaine affection pouvait s'établir entre maître et domestique, dans des rapports paternels ou paternalistes. Il pouvait arriver qu'un domestique puisse partager la chambre des maîtres « *Je me couchais dans la chambre que j'occupais en commun avec mon maître*<sup>24</sup> ».

EN SAVOIR + > Voir PDF : Organisation sociale et politique > Mœurs et Hygiène

<sup>24</sup> Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, 2 U 3/192, affaire Boucau, 20 novembre 1845.

# LA CHRISTIANISATION

Au IV<sup>e</sup> siècle, la christianisation des campagnes semble être amorcée avec la présence de clercs présents dans le monde rural et donc de l'existence de lieux de culte.

Suite à l'effondrement de l'empire survenu au V<sup>e</sup> siècle, la société est réorganisée par l'Église. Les structures politiques et administratives romaines s'affaiblissent à mesure que se consolident les structures chrétiennes, qu'elles soient épiscopales ou monarchistes.

Le V<sup>e</sup> s. et plus encore le VI<sup>e</sup> siècle amplifient le mouvement, prêtres et diacres peuvent baptiser et évangéliser dans des *parochiae*<sup>25</sup> qui se constituent dans les évêchés.

La paroisse est avant tout un bâtiment qui permet à un prêtre d'officier, soumis au contrôle du pouvoir ecclésiastique.

L'église paroissiale devenant une sorte de centre pour la constitution d'une « zone d'influence » aux limites encore floues. La délimitation territoriale va s'accroître au fur et à mesure que le réseau des paroisses s'accroît et que la paroisse devient un espace fiscal avec la perception de la dîme<sup>26</sup>

Aux V<sup>e</sup> s. et VI<sup>e</sup> siècle, les églises rurales sont encore des églises missionnaires fondées par les évêques dans des agrégats de peuplement secondaires ou sur des domaines appartenant à des clercs.

Ainsi ces sanctuaires se démarquent-ils des oratoires issus d'initiatives privées.

Durant l'époque carolingienne un grand mouvement d'implantation de monastères et prieurés dans les campagnes va affermir leur christianisation.

Le VII<sup>e</sup> s. et le VIII<sup>e</sup> siècle seront marqués par la construction de nouveaux édifices culturels, probablement pour répondre aux exigences suscitées par l'évangélisation et afin d'adapter la densité du réseau de lieux de culte à la répartition et à la densité de la population.

Quelquefois une nouvelle église est construite non loin d'un ancien sanctuaire ou d'un oratoire privé. Peut-être est-ce le cas à Campagna-de-Sault.

Ces oratoires domaniaux, souvent modestes, sont le fait d'élites christianisées qui les édifient sur leurs propriétés pour la célébration de l'eucharistie à l'intention du maître du domaine. Dans un premier temps ces oratoires ne sont pas associés à une nécropole.

Leur multiplication pousse les évêques à légiférer pour tenter de garder le contrôle des conversions, les propriétaires des oratoires tendant à agir en toute indépendance.

## La christianisation en Donezan et Pays-de-Sault

Si les élites rurales ont été acquies assez rapidement à la foi chrétienne, les conversions de masse furent beaucoup plus tardives dans les contrées montagnardes que dans les zones urbaines et dans celles où le maillage des églises baptismales était plus dense. Les documents accessibles montrent que l'évangélisation du Donezan et des territoires voisins n'interviendrait qu'aux alentours du IX<sup>e</sup> siècle. Sans doute les difficultés d'accès des hautes vallées et des plateaux d'altitude ont-elles retardé leur christianisation et l'ancrage des cultes « païens » a-t-il freiné son expansion.

## Les évangélisateurs

Probablement les clercs qui officiaient dans les oratoires privés plus nombreux que les églises rurales au moins au VI<sup>e</sup> siècle.

L'on ne peut pas négliger non plus l'influence des ermites sur les conversions des populations, facilitée par leur vie ascétique qui devait probablement susciter admiration et respect. Pour autant, bien qu'ils fussent nombreux entre le milieu du V<sup>e</sup> s. et le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, ils n'ont pas laissé de traces matérielles probantes, hormis quelques récits hagiographiques tardifs et toponymes tel le *Roc de l'Hermite* en Donezan.

---

<sup>25</sup> Terme couramment employé dans les actes des Conciles de l'Antiquité tardive. Ces premières « paroisses » ne doivent pas être confondues avec les circonscriptions ecclésiastiques définitivement mises en place durant le Moyen-Âge.

<sup>26</sup> La dîme ou décime (du latin : decima, « dixième ») est **une contribution financière d'environ 10 %, versée en nature ou en espèces**, à une institution civile ou religieuse. Cette taxe, connue depuis l'Antiquité et mentionnée dans la Bible, est en usage dans le judaïsme, le christianisme et l'islam pour soutenir les démunis et les serviteurs de Dieu. Sa systématisation ne sera assurée que tardivement durant le Moyen Âge.

De la même manière les fondations monastiques rurales ont assumé un rôle dans la diffusion du christianisme dans le monde rural.

Néanmoins, l'évêque est le personnage principal de l'action épiscopale, « *il propage le message divin, c'est un pédagogue*<sup>27</sup> ».

## Une transition lente et répressive

Les cultes païens et le culte chrétien se côtoient un certain temps, ce dont témoigne l'abandon tardif des sanctuaires païens seulement à partir de la fin du IV<sup>e</sup> siècle.

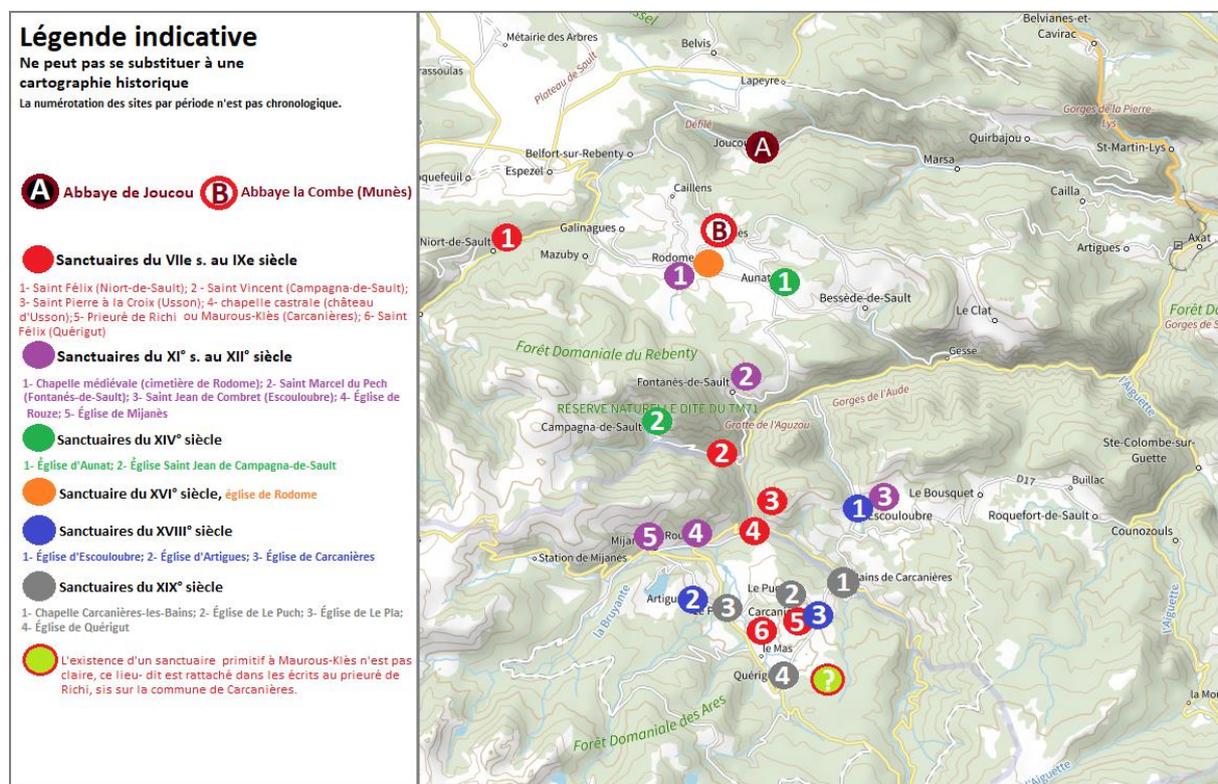
Au cours du VI<sup>e</sup> siècle, le maintien du paganisme pousse la hiérarchie ecclésiastique à les réprimer durement par la publication de canons lors des conciles mérovingiens.

La destruction des lieux de cultes païens est plaidée, comme leur purification voire leur réutilisation. « *Le pire est qu'il existe des malheureux et des misérables qui non seulement ne veulent pas détruire les temples païens, mais même qui ne craignent ni ne rougissent de reconstruire ceux qui ont été détruits*<sup>28</sup> ».

## LES PREMIERS SANCTUAIRES EN DONEZAN et PAYS-DE-SAULT

En l'absence de traces archéologiques notoires et devant la rareté des documents, il est difficile et hasardeux d'établir une chronologie de leurs fondations comme de leur attribuer une préexistence baptismale à l'exemple de certains sites du Bas Languedoc.

Il faut donc se rabattre sur quelques dates contenues dans les archives, les livres d'histoire, les thèses et sur les écrits de l'historien du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Abbé de Roquelaure dans son ouvrage consacré à l'Histoire de la Haute vallée de l'Aude.



Infographie, Michel Bompiyre

Sont identifiés les sanctuaires supposés présents dès le VII<sup>e</sup> s. et/ou édifiés au IX<sup>e</sup> siècle :

- o Saint-Pierre à la Croix, rive droite de l'Aude, en face des anciens bains d'Usson-Les-Bains

<sup>27</sup> Abstract, Sarret Jean-Pierre. Géographie historique du Pays de Sault au Moyen Age (Aude). In : Archéologie du Midi médiéval. Tome 3, 1985, pp.93-102 ; <https://doi.org/10.3406/amime.1985.1036> [https://www.persee.fr/doc/amime\\_0758-7708\\_1985\\_num\\_3\\_1\\_1036](https://www.persee.fr/doc/amime_0758-7708_1985_num_3_1_1036)

<sup>28</sup> Césaire d'Arles, Sermon au peuple, 445.

- Saint-Vincent du Val sur le ruisseau de Campagna-de-Sault (Aude)
- Saint Félix (à l'est de Niort-de-Sault – Aude). Un texte daté de 1040 fait état d'une église « Sancti Felicis de Aniorto ». Elle disparaît des textes en 1639 et serait avec l'église Saint Félix en Donezan l'une des églises attestant de la christianisation de ces territoires de montagne.
- Saint Félix (commune de Quérigut), probablement d'origine wisigothique
- La chapelle castrale du château d'Usson (commune de Rouze-Ariège)
- Le prieuré de Richi (commune de Carcanières-Ariège), en état de ruine au XIV<sup>e</sup> siècle.

Au-delà et attestées au XI<sup>e</sup> s. et XII<sup>e</sup> siècle, il est possible de mentionner :

- Saint-Jean de Combret (village disparu près d'Escouloubre dans l'Aude, anciennement rattaché au Donezan)
- Saint Marcel-du-Pech à Fontanés-de-Sault (Aude)



Auteur inconnu, tous droits réservés

- L'église médiévale du cimetière de Rodome (Pays de Sault- Aude) qui servit d'église paroissiale jusqu'en 1645.



© Henri Toustous

- Les églises paroissiales de Mijanès et de Rouze, mentionnées pour la première fois dès le début du XII<sup>e</sup> siècle. Elles sont dédiées respectivement à Saint Jean-Le-Baptiste et Saint Nazaire & Saint Celse.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Joucou (vallée du Rébenty) héritant des domaines d'Aunat et de Campagna-de-Sault (Aude), fit bâtir les églises actuelles de ces deux villages.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'église Saint Jean de Rodome (Aude).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle sont construites :

- L'église de l'Invention Saint Étienne d'Escouloubre (Aude), entre 1336 et 1346. Le mobilier de Saint Jean de Combret fut porté à l'église d'Escouloubre. Plusieurs oratoires semblent avoir existé autour d'Escouloubre.
- L'église d'Artigues (Ariège), dédiée à Saint Just et Saint Pasteur
- L'église de Carcanières (Ariège), dédiée à Saint Charles Borromée, fut bâtie de l'évêque qui visita le village le 23 septembre 1767, rendit une ordonnance le lendemain et en choisit l'emplacement.

Au XIX<sup>e</sup> siècle apparaissent :

- L'église paroissiale de Quérigut (Ariège), dédiée à Saint-Joseph. Construite pour remplacer celle de Saint Félix détruite par un incendie
- L'église de Le Puch (Ariège), dédiée à Saint Mathieu
- L'église de Le Pla (Ariège), dédiée à la Vierge Marie.
- La chapelle de Carcanières-les-Bains (Ariège)

## QUELQUES DESCRIPTIONS DE CES SANCTUAIRES

### Saint-Pierre-à-la-Croix

Cette église (ou oratoire ?) exista jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. « *Tant qu'elle exista, tous les habitants de certains hameaux d'Escolobre et les métairies dépendantes, et Usson, Rouze, Mijanès, Artigues, Le Pla, s'y rendirent pour entendre les offices* <sup>29</sup> ».



Pour se rendre à ce sanctuaire, les fidèles du village d'Escouloubre (Aude) empruntaient un chemin dont subsiste dans la toponymie un « Col Messadié » qui témoigne de leur déplacement. Chemin qui partait d'Escouloubre rejoignait la vallée de l'Aude au lieu-dit « Les eaux chaudes », permettant d'atteindre ce petit sanctuaire à un kilomètre de là.

© Casas-Rodríguez Collection, 2008

### L'église Saint-Vincent du Val

Situé sur le ruisseau de Campagna-de-Sault, ce sanctuaire semble avoir existé dès le IX<sup>e</sup> siècle, très éloigné du groupement casaler de Campagna-de-Sault cité dès l'an 848<sup>30</sup>. Il aurait disparu au XIV<sup>e</sup> siècle (aux alentours de 1317) ainsi que les autres églises anciennes de Combret, de Caunil, de Richi et de Belcéra.

Selon l'hypothèse de l'Abbé de Roquelaure, les églises furent désertées par les habitants une grande partie de l'année à cause de la rigueur du froid et de la dévastation par des hérétiques<sup>31</sup>. « *Ces vieux sanctuaires subsistèrent comme des oratoires de dévotion, ou bien leurs matériaux servirent à en bâtir de nouveaux* <sup>32</sup> ».

**Actuelle église de Campagna-de-Sault (Saint Jean).** Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Joucou héritant des domaines d'Aunat et de Campagna-de-Sault (Aude), fit bâtir les églises actuelles de ces deux villages. Cette dernière fut construite sur l'emplacement d'un ancien édifice roman dont il subsiste le porche d'entrée à trois arcades.



© Marie Roudil

<sup>29</sup> Abbé de Roquelaure, Histoire de la vallée de l'Aude, nouvelle édition augmentée de notes inédites et d'un portrait de l'auteur. Avant-propos de Jacques de Roquelaure-Notice biographique et souvenirs d'enfance de Jacqueline Baylac-Martres de Roquelaure. Éditions Belisane-collection Septimanie, octobre 1986. p.62.

<sup>30</sup> Donation à l'abbaye de Joucou de l'alleu (**terre dont le possesseur ne doit pas d'hommage ou de reconnaissance à un seigneur**) de Campagna-de-Sault dont une limite était Saint Vincent du Val.

<sup>31</sup> Opus cité, p. 62. L'Abbé évoque les dévastations causées par la croisade des Pastoureaux qui se seraient alliés aux Cathares sans que les dates et les sources de ses allégations soient précisées.

<sup>32</sup> Opus cité, p. 62.

## L'église de Saint-Félix

Ce sanctuaire s'élevait au centre du Donezan, il servit de point de rassemblement à tous les habitants des hameaux et villages pour assister aux cérémonies religieuses, avant les constructions des églises dans les villages.

Mentionné en l'an 844 sur un document évoquant également la présence d'un établissement agricole appelé « villa Donacanum », ce sanctuaire, un des plus anciens de la région avec l'église éponyme près de Niort-de-Sault, semble être le témoignage de la christianisation tardive du Donezan.

Sa construction aurait été hâtée par l'archevêque de Narbonne (1004-1080)<sup>33</sup>. Les matériaux de l'église de Richi (Maurous-Klès, hameau disparu) auraient servi à l'édification de Saint Félix<sup>34</sup>.

L'église est située sur le plateau de Saint-Félix qui servit de champ de foire et, à plusieurs reprises, de point de concentration des troupes de Louis XIV et Louis XV en transit vers Mont Louis et des troupes espagnoles lors des conflits frontaliers du XVIIe siècle.

L'église était le siège du pouvoir religieux mais aussi communautaire de tout le Donezan. *« Le jugement<sup>35</sup> du Comté de Foix devait y tenir les assises deux fois par an ; les consuls, les « maires » de l'ancien régime, et les principaux notables se réunissaient dans l'église pour traiter les affaires de la communauté<sup>36</sup> ».*

Saint Félix connut de nombreuses vicissitudes tout au long de son histoire : remaniements nombreux, incendies et pillages, jusqu'à sa destruction définitive par un incendie accidentel en avril 1788.

Durant la guerre de trente ans<sup>37</sup> (XVIIe siècle), les troupes espagnoles fixèrent leur camp à Le Cabaynou et à Saint-Félix, attendant l'armée royale qui s'acheminait depuis Aunat et Fontanès-de-Sault (Aude). La bataille s'engagea et dura plusieurs jours. Située au milieu du feu des combats, la canonnade vint à bout des voûtes, des chapelles et des contreforts, l'église menaçant de tomber totalement en ruine. *« Mais l'église de Saint-Félix, la merveille de nos contrées, reprit son ancien éclat, grâce aux largesses royales et au zèle de Mazarin, qui en ordonna la restauration, en 1643<sup>38</sup> ».*

Au XVIIIe siècle, épidémie de peste, maladies des animaux domestiques, tempêtes, orages et grêle dévastèrent les récoltes et mirent à mal les habitations comme les sanctuaires.

Les toits en bardeaux des églises furent remplacés par de l'ardoise grâce aux dons d'Arnaud de Roquelaure et d'autres habitants. Le mécénat du marquis de Bonnac permit la multiplication de la statuaire dans ces églises.

L'éloignement des villages et hameaux de cette église centrale rendit nécessaire la présence de cures dans ces derniers.

Le curé, ses vicaires, les consuls et syndics, les fermiers des dîmes et les anciennes familles s'opposèrent à l'édification de chapelles vicariales dans les hameaux.

Le parti des Bourgeois, qui ne s'y opposait pas, finit par l'emporter. La cure de Saint Félix fut divisée en quatre annexes : Quérigut, Carcanières, Le Puch et Artigues.

L'église de Saint-Félix fut totalement détruite par un incendie en avril 1788. *« Une chaufferie pleine de braise, et oubliée dans un confessionnal, communiqua le feu à de vieux linges qu'on avait par mégarde disposés sur le marche-pied. Tout le Donezan accourut, mais le vent rendit les efforts impuissants<sup>39</sup> ».*

---

<sup>33</sup> Ibid, p.52.

<sup>34</sup> Ibid, p. 62.

<sup>35</sup> Du latin *judex major*, qui signifie « Grand juge ». Lieutenant du Sénéchal (officier au service d'un roi, prince ou seigneur temporel) dans certaines provinces de la France de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution.

<sup>36</sup> Les villages du Donezan, 7 promenades pour découvrir leur patrimoine. Collection Histoire, éditions de l'Office de Tourisme du Donezan, 2012.

<sup>37</sup> Du 23 mai 1618 au 15 mai 1648. Ses origines sont multiples, même si la première est l'opposition religieuse et politique entre catholiques et protestants luthériens ou calvinistes. D'autres ressortent : tentations hégémoniques ou indépendantistes, rivalités commerciales, ambitions personnelles et jalousies familiales y trouvent leur exutoire.

<sup>38</sup> Opus cité, p.180

<sup>39</sup> Opus cité, p. 317.



Saint-Félix en 1923 (collection Paul Rey)



© Michel Bompièyre

Durant la révolution Française, l'assemblée constituante déclara biens nationaux tous les biens du clergé. Les habitants du Donezan ne voulurent pas semble-t-il acquérir les biens des églises, ni en cultiver les terres, celles des domaines de Saint-Félix restèrent en friche après leur achat par un certain Bonnerie, natif de Tarascon-sur-Ariège<sup>40</sup>.

Le prêtre Peyriga, curé de Saint-Félix, refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé.

### L'église de Rouze

L'église, mentionnée au début du XII<sup>e</sup> siècle constituait la seconde paroisse du Donezan et incluait Mijanès et Usson. Elle a subi au cours des siècles maints agrandissements, modifications et réparations. Elle possède une statuare classée au titre d'objet par les Monuments Historiques, dont une vierge médiévale en voie de restauration, exhumée des ruines de Saint Pierre-à-la-Croix.



© David Falco

---

<sup>40</sup> Opus cité, p.321.

## L'église de Mijanès



Photo : auteur inconnu



© Michel Bompièyre

L'église, mentionnée en 1116, a été remaniée manifestement à plusieurs reprises. Des restes importants d'un appareillage très élaboré en pierres taillées et jointives sur le mur Nord et sur l'abside, semblent témoigner de la préexistence d'un premier bâtiment roman préfigurant le plan actuel à nef unique.



© Michel Bompièyre



En l'état des connaissances, l'existence antérieure d'édifices baptismaux est inconnue en Donezan. L'église de Mijanès s'inscrirait plutôt dans une vague de construction de sanctuaires à caractère funéraire qui intervient aux VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles. Les chrétiens cherchaient en effet à posséder une sépulture au plus près d'un lieu sacré (consacré à un saint ou dépositaire de reliques). L'installation de sépultures proches de ces monuments met un terme aux sépultures en « plein champs » ou « champs des morts ». Ces derniers antérieurs au VII<sup>e</sup> siècle étaient régulièrement labourés et les anciens ossements, déposés dans un ossuaire ou au pied du nouvel occupant.

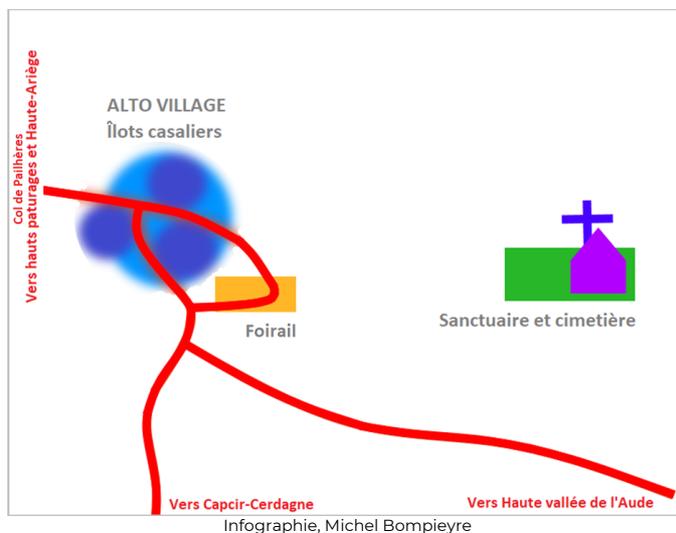
Il faut remarquer qu'à l'époque carolingienne les églises étaient volontairement construites à l'extérieur des villages, après la nucléarisation de l'habitat, en position inférieure et ce pour au moins deux raisons :

- celle liée au rapprochement des morts du nouveau sanctuaire pour assurer la protection du saint patron et, dans certains cas, pour les sépultures d'enfants non baptisés, afin qu'elles puissent recevoir, sous les gouttereaux, les eaux de pluie qui se seront consacrées au contact de la toiture du bâtiment.

- l'autre était politique. La progression de l'évangélisation (9<sup>e</sup> siècle) suscite néanmoins une relation hiérarchique entre l'organisation sociale du *casalier* et du lieu de culte. Ces communautés étaient soucieuses d'éviter toute situation de domination.

L'église sera alors placée en dessous du village ou sur un côté en position légèrement inférieure afin de préserver l'indépendance du civil.

Tel est le cas de l'église de Mijanès, ce qui milite pour situer la position du noyau primitif du village.



Dans son état actuel, l'église est donnée du XVII<sup>e</sup> siècle dans certains ouvrages, ce qui est contradictoire avec la première mention de son existence au début du XII<sup>e</sup> siècle.



Flanquée de quatre chapelles latérales – trois au nord et une au sud - qui étaient décorées de peintures encore visibles dans une seule d'entre-elles (chapelle De Campoussy).

Au XIX<sup>e</sup> siècle, des travaux de consolidation furent menés sur l'édifice en mauvais état. La pose d'un clocher en 1850, complétée d'une flèche élevée en 1875 et la construction controversée d'une chapelle, par ouverture du mur sud, constituent les derniers grands remaniements de l'église.

Portant le nom d'une famille aisée du village (De Campoussy), la décoration de cette chapelle fut financée par l'épouse du maire qui en avait initié la construction. Ceci mit fin à la controverse et aux conflits entre le maire, son Conseil et le maçon ; épisode largement documenté au archives départementales de l'Ariège. L'état de cette chapelle nécessite une restauration.



©Michel Bompieyre

Suite à la grande épidémie de choléra de 1854, le cimetière a été déplacé de l'actuel parvis vers la terrasse au-dessus de l'église.

EN SAVOIR + > Voir PDF : Guerres et calamités > épidémies Choléra 1854

De gros travaux ont été réalisés en 2009/2010 : électricité du clocher et de l'église, peintures intérieures, réfection des sols des chapelles, mise hors d'eau par réalisation de drains extérieurs.

### Mobilier et objets de culte

Le mobilier est relativement pauvre, hormis un harmonium probablement du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les habits sacerdotaux sont assez nombreux et relativement bien conservés. Ils ne semblent pas être d'origine antérieure au XIX<sup>e</sup> siècle.

La statuaire se révèle beaucoup plus riche, elle comprend :

- Une vierge assise à l'enfant (H : 61 cm.), sise dans un des chapelles côté nord. En bois de chêne polychrome, datée de la fin du XIV<sup>e</sup> s.-début XV<sup>e</sup>. Restaurée en 2006<sup>41</sup>, elle est inscrite le 21 février 1967 à l'inventaire des Monuments Historiques.



© David Falco

<sup>41</sup> Restauration par Madame Gisèle Sicard. La Bastide-de-Sérou (Ariège).

- Deux grandes statues en bois polychrome, l'une représentant une Vierge à l'enfant (XVII<sup>e</sup> siècle) et l'autre un Saint-Jean-Le-Baptiste (XVIII<sup>e</sup> siècle). Restaurées en 2016-2017<sup>42</sup>. Classées respectivement le 21 février 1967 comme objets au titre des Monuments Historiques.



© David Falco



- Une vierge en bois polychrome de petite taille (H : 14 cm), datée du XVIII<sup>e</sup> siècle. Restaurée en 2016-2017<sup>43</sup>, elle est Inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques le 20 août 2015.



© David Falco

- Un ensemble de statues Saint sulpiciennes en mauvais état (XIX<sup>e</sup> s.)

<sup>42</sup> Restauration par Monsieur Christian Schmitter. Savanac-la-Magdelaine (Lot)

<sup>43</sup> Restauration par Monsieur Christian Schmitter. Savanac-la-Magdelaine (Lot)

## Orfèvrerie

- Un coffret en argent au Saint chrême<sup>44</sup> du XVII<sup>e</sup> siècle, il porte sur sa cuve mention « DE MYANES 1683 » et plusieurs poinçons au revers du fond de cuve témoignent de l'orfèvrerie toulousaine. Il est inscrit le 20 août 2015 à l'inventaire des Monuments Historiques.



© David Falco

- Un calice en argent doré de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle avec sa patère (H : 27 cm.). Portant plusieurs poinçons, il est inscrit le 20 août 2015 à l'inventaire des Monuments Historiques.



© David Falco

## Une bannière processionnelle du XIX<sup>e</sup> siècle

Restaurée en 2016-2017 après un long séjour dans le clocher de l'église.  
Son médaillon central représente la décollation de Saint Jean-le-Baptiste.

---

<sup>44</sup> Onguent à base d'huile naturelle et de parfum destiné à l'onction dans les baptêmes, la confirmation et l'ordination. Il est également utilisé lors de la consécration d'une église ou de son autel.



© Michel Bompieyre

Cette bannière, outre sa fonction culturelle, représente un marqueur de l'histoire villageoise du XX<sup>e</sup> siècle.

En effet, sur l'unique photographie d'une procession dans le village, on peut y reconnaître Salomon Goldblum, l'un des fils d'une famille juive hébergée dans le village durant la deuxième guerre mondiale.



Collection Goldblum

Le 26 juin 1944, des Allemands venant du Capcir arrivèrent à Mijanès. À leur vue, un groupe de jeunes du village s'enfuit vers la montagne, parmi lesquels des réfractaires du service obligatoire du travail (S.T.O.), dont Alphonse Galy accompagné de Simon Goldblum. Une balle tirée par les soldats qui les poursuivaient atteint mortellement Alphonse Galy. Simon Goldblum, resté auprès de son ami, fut capturé. Son père demanda à prendre la place de son fils, il fut à son tour arrêté. Abraham et Simon périrent en déportation.

EN SAVOIR + > Voir PDF : Guerres et calamités > drame des familles Goldblum et Galy

### Vitraux

Les vitraux et l'oculus sont datés du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle (vierge et Saint Roch avec ses attributs témoignant de sa guérison miraculeuse de la peste).

## LE CIMETIÈRE DE MIJANÉS

Retracer l'histoire du cimetière antérieurement au 18<sup>e</sup> siècle n'est qu'hypothèse faute d'archives.

Son histoire est de toute manière liée à celle de l'église à l'aube de la christianisation du Donezan vraisemblablement entre les VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles.

Durant les temps protohistoriques et avant l'apparition des lieux de culte chrétien, les lieux d'inhumation (nécropoles) étaient souvent à l'écart de l'habitat, quelquefois très éloignés répondant à plusieurs critères sociétaux et culturels.

L'emplacement d'une telle nécropole à plus ou moins grande distance d'un primo regroupement d'habitat nous est inconnu, comme l'est la présence d'un éventuel sanctuaire préchrétien qui lui serait associé.

À l'époque mérovingienne les nécropoles sont utilisées comme espaces collectifs à partir du V<sup>e</sup> siècle et se caractérisent par une organisation des tombes en rangées plus ou moins régulières avec dépôts d'objets dans les tombes et la répartition des inhumés en groupes supposés familiaux.

Ces nécropoles ont été peu à peu remplacées ou abandonnées pour lier l'espace funéraire au nouveau lieu de culte.

Polarisant l'ensemble des tombes, l'espace funéraire ainsi relocalisé semble avoir défini le statut de cimetière dès le VI<sup>e</sup> siècle.

Les pratiques funéraires sont alors bouleversées :

- Disparition de l'inhumation habillée et du dépôt d'objets entre les VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles
- Architecture des tombes
- Exclusion du cimetière des défunts excommuniés, suicidés, hérétiques et enfants non baptisés à partir du XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

---

Pour rappel, le village est réputé d'époque médiévale dans la nomenclature de la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie.

La première mention de l'église date de 1116, il y a de fortes chances que dans la nouvelle configuration : lieu de culte-cimetière médiéval, ce dernier était situé à l'emplacement qui figure sur le cadastre Napoléonien. C'est-à-dire, sur l'actuel parvis longeant le côté sud de l'église jusqu'au son chevet (La chapelle sud n'existant pas encore) et sur le monticule appuyé au clocher.



Infographie Michel Bompieyre. Base cadastre Napoléonien

Son déplacement sur les terrasses supérieures (emplacement actuel) est concomitant à l'épidémie de choléra (1854) qui rendit impossible l'inhumation d'un grand nombre de victimes sur un laps de temps court (11 % de la population en quelques mois).

En attestent les demandes du maire au Préfet pour l'achat des parcelles concernées et l'autorisation de ce dernier (archives de l'Ariège).

L'histoire contemporaine nous informe par ailleurs d'un espace funéraire provisoire (carré des Anglais) consacré à l'inhumation de onze des dix-neuf victimes de la tragédie aérienne de la Camisette en décembre 1944.



Photographie prise dans les années 1946/1947 par le père d'une des victimes, le Capitaine Palmer

En savoir + > Guerres et calamités > Guerres > accident aérien de la Camisette

## Les tombes d'enfants



© Michel Bompiyre

La tradition orale fixe le cimetière des enfants entre la chapelle de Campoussy et le jambage du chœur. Rien ne l'atteste à ce jour, cependant si l'on s'en tient aux études faites sur l'emplacement des sépultures d'enfants, cette hypothèse pourrait s'avérer probante.

En effet, dès la mise en place du système paroissial et l'intérêt que portait alors l'église pour l'encadrement de la mort, l'organisation funéraire a subi de nombreuses modifications, en particulier pour l'inhumation des jeunes enfants et des immatures en particulier.

Ainsi, il semble qu'ils furent inhumés de préférence auprès des murs des églises et regroupés :

- Autour de l'abside
- Contre les murs gouttereaux
- Sous le parvis

Une hypothèse séduisante consiste à relier leur inhumation contre les murs gouttereaux<sup>45</sup> à un baptême post-mortem, de ceux des enfants qui ne le furent de leur vivant par un rite de l'écoulement des eaux lustrales<sup>46</sup> par les gouttières (), eaux de pluie touchant l'édifice sacré.

Les textes en la matière semblent exclure ce phénomène des cimetières du haut Moyen Âge car postérieur à cette époque. Il en va de même pour l'exclusion des enfants non baptisés de l'espace funéraire collectif car ces interdits furent plus tardivement appliqués.

Ces dispositions, bien que postérieures à la sacralisation des cimetières, ont cependant structuré l'organisation de ces derniers et ont probablement perdurées.

En définitive, la répartition des tombes d'enfants dans les cimetières du Haut moyen âge paraissent répondre à des facteurs de sexe, de position sociale, d'âges (les enfants de moins de 7 ans sont plutôt localisés au plus près de l'édifice de culte à la différence des enfants plus âgés dispersés dans le cimetière), créant ainsi une véritable sectorisation de l'espace des morts.

En l'absence de fouilles archéologiques au moment du déplacement du cimetière ni dans l'espace réputé cimetière d'enfants, l'on ne peut pas affirmer que le cimetière de Mijanès serait relié aux diverses études nationales. En effet, les déplacements de tombes, les réductions de corps, les réutilisations de sépultures courantes dans les cimetières de montagne rajoutent des inconnues et complexifient ces rattachements.

Actuellement, il existe une concentration de tombes aux enfants dans la partie extrême ouest du cimetière jouxtant les sépultures d'une famille dont sont issus les enfants inhumés.

### Les usages contemporains

L'inhumation en pleine terre est devenue rare, elle est remplacée depuis le début des années 1980 par des inhumations dans des monuments cinéraires (caveaux) que l'on compte en grand nombre dans le cimetière.

Pareillement, en écho au renouveau de la pratique de l'incinération, un columbarium est maintenant installé dans le cimetière.



© Michel Bompieyre

---

<sup>45</sup> Dit *sub stillicidio*, placé sous la gouttière.

<sup>46</sup> Eaux utilisée durant les rites de purification.